

# **Procès-verbal du Conseil Municipal**

## **du lundi 22 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le lundi 22 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, par convocation du 17 janvier 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Bernard TOURNANT, Frédérique DELAHAY, Pascal VERHULST, Rodrigue FOLLIN, Sébastien LAINE, Caroline CANDAELE, Thierry DI GIACOMO, Régine LECHEVIN, Inès DEBBAH, Renée WARLOUZET, Guy RICHEZ, Yoann DONNAINT

Absents excusés : Cédric SZCZOT (procuration à Rodrigue FOLLIN)  
Estelle LUCIDARME (procuration à Inès DEBBAH)

Monsieur Yoann DONNAINT est élu secrétaire.

La séance ouverte Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Véronique LEVEQUE lui a remis sa démission de son poste de conseillère municipale pour raisons professionnelles. Monsieur Pierre ROSA suivant de la liste a également remis sa lettre de démission. Madame Estelle LUCIDARME prend donc la place de conseillère municipale.

### **2024\_01 Retrait de délégations adjoint au Maire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son intention d'abroger les délégations de fonction du 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, Monsieur Cédric SZCZOT, en donne les raisons et explique le processus.

Monsieur le Maire a reçu Monsieur SZCZOT à plusieurs reprises concernant son implication dans son rôle de premier adjoint. Outre son absence ce soir, Monsieur le Maire regrette ses agissements et les propos tenus envers des conseillers municipaux.

Ce retrait de délégations de fonction se fera par un arrêté du Maire, Monsieur le Maire proposera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal son maintien ou non en tant qu'adjoint.

### **2024\_02 Contrat CAF – Colonie**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat du développement séjours enfants pour 2024 et 2025 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais. Le nombre de places retenues étant maintenu à 20.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à signer le renouvellement de ce contrat ainsi que les documents y afférents, à l'unanimité des membres votants.

### **2024\_03 Tarification de la vaisselle et matériel (casse location salle)**

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame LECHEVIN qui fait état de la tarification de la vaisselle et du mobilier liée à la location de la salle des fêtes.

Les prix proviennent de l'entreprise Henri Julien (lieu d'achat) avec une majoration qui correspond aux frais de gestion et de rachat.

Après délibération le conseil municipal, approuve ces tarifs qui seront annexés à la délibération 2023\_45 adoptant le règlement de la salle des fêtes et le contrat de location.

## **2024\_04 Nomination d'un référent Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et PLH**

La Communauté Urbaine d'Arras est compétente en matière de Plans locaux d'Urbanisme (PLU) sur son territoire (un PLUi sur le périmètre de 46 communes, un PLUi sur le périmètre de 6 communes et un PLU sur le périmètre de Roeux), au niveau national, des évolutions législatives importantes sont intervenues, réformant considérablement les documents d'urbanisme afin qu'ils puissent contribuer à la réalisation de nouveaux objectifs environnementaux.

Cela implique une révision générale des PLUi et du PLU en vigueur.

La CUA nous demande de désigner un référent communal, afin d'être l'intermédiaire entre la Communauté et notre commune.

Monsieur le Maire propose Monsieur Thierry DI GIACOMO pour être ce référent concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le Programme Local Habitat (PLH).

Après délibération le Conseil Municipal approuve ce choix à l'unanimité des membres votants.

## **2024\_05 Cavurnes et colombarium**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à ce jour il ne reste qu'une cavurne et qu'il n'y a plus de cases disponibles dans le colombarium.

Monsieur le Maire et Monsieur VERHULST ont demandé des devis à plusieurs entreprises de pompes funèbres.

### **Divers :**

- Monsieur le Maire fait part d'une demande de la société AXA qui souhaite faire une réunion publique pour proposer une mutuelle aux habitants. En raison du principe de concurrence, le conseil ne souhaite pas autoriser cette réunion.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il rencontrera les services de Gendarmerie afin d'évoquer le dispositif « Voisins Vigilants Solidaires » et l'implantation de caméras de vidéoprotection pour les entrées – sorties de village ainsi que pour les bâtiments publics. Une réunion spécifique se fera avec les conseillers.
- Bâtiment « Adam » rue de Fampoux, le mur avec l'habitation mitoyenne se fissure et menace de tomber. Les assurances sont contactées. Une étude de travaux d'urgence concernant ce bâtiment sera faite afin de sécuriser les lieux.
- Monsieur le Maire attend un retour du « Département » afin d'avoir l'assistance d'un ingénieur conseil pour le projet école. Son coût, à la charge de la commune, peut être subventionné à hauteur de 60 %.
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'en partenariat avec la CUA, la commune a adhéré au logiciel commun de GRDF et Enedis permettant le suivi des consommations énergétiques des bâtiments communaux en direct.
- Monsieur VERHULST évoque les futurs travaux des fenêtres de la salle des fêtes estimés à 30000 €, des devis sont encore attendus. Les informations seront communiquées aux conseillers.
- Le parking rue de Gavrelle, en face du cimetière, va être repris en régie par la CUA.
- Monsieur VERHULST demande des explications concernant les contrats communaux « lissés ». Monsieur le Maire lui répond qu'il y aura un rappel fait au personnel pour avoir les feuilles de pointage plus rapidement.
- Monsieur DONNAINT demande des renseignements concernant la réfection des passages pour piétons et notamment au niveau des écoles, Monsieur VERHULST lui répond que les demandes ont été faites et toujours dans l'attente d'une réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.